



Saisie effective des meubles?

Par **trabline**, le 12/02/2017 à 14:03

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier de la direction générale des finances publiques qui m'informe de la saisie des meubles pour un montant de 266,81E.
Ce courrier provient d'une dette d'hospitalisation pour soigner une fausse couche.
Le souci est que ma situation financière est très difficile et que je suis donc dans l'impossibilité de régler cette dette.
Existe-t-il un moyen de recours ?

Par **amajuris**, le 12/02/2017 à 14:46

bonjour,
cette information de saisie fait, sans doute, suite à une procédure amiable de recouvrement infructueuse.
avez-vous proposé un paiement échelonné vu le montant modique de votre dette ?
salutations

Par **trabline**, le 12/02/2017 à 14:55

Merci pour votre réponse, non j'ai reçu quelques courriers mais je vais proposer un échelonnement ou une révision de ma dette avec un courrier aux finances publiques.

Par **amajuris**, le 12/02/2017 à 15:31

avez-vous pris contact avec les finances publiques après la réception de ces courriers ou

avez-vous fait le "mort" pensant que le trésor public allait laisser tomber ?

Par **trabline**, le **12/02/2017** à **15:34**

effectivement j'ai oublié d'ecrire mais je n'avais rien sur le compte et que faire maintenant pour résoudre ce problème.

Par **amajuris**, le **12/02/2017** à **15:42**

essayer de négocier avec les finances publiques mais avec un échelonnement de paiement de votre dette, vous aurez sans doute des intérêts à payer.